

DEVIATION SUD-OUEST D'EVREUX
Comité de Suivi Espèces Protégées

Compte-rendu de la réunion du 14 septembre 2017

Participants :

Olivier BOURHIS	Ville d'Evreux – Service Environnement
Serge LE BEC	Office National des Forêts (ONF)
Emilie AVRIL	Groupe Mammalogique Normand (GMN)
Julien BUCHET	Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBI)
Denis SIVIGNY	DREAL – Services Ressources Naturelles (SRN)
Pascal FLAMBARD	DDTM27 – Service Eau, Biodiversité, Forêt (SEBF)
Frédéric BIZON	DDTM27 – Service Eau, Biodiversité, Forêt (SEBF)
Jérémy VERNA	INGEROP – AMO Environnement du SMI
Ophélie LOUATRON	DREAL – Service Mobilités et Infrastructures (SMI)
Thibaud LAFON	DREAL – Service Mobilités et Infrastructures (SMI)
Jean-Yves PEIGNE	DREAL – Service Mobilités et Infrastructures (SMI)

Documents remis par mail avant la séance :

- Ordre du jour
- Compte-rendu de la précédente réunion
- Tableau de suivi des mesures

Prochaine réunion du comité de suivi :

Date à déterminer à l'unité départementale de l'Eure
à Angerville-la-Campagne

L'ordre du jour et les documents supports seront transmis 15 jours avant la réunion.

Compte-rendu

0 – Approbation et compte-rendu de la réunion du 02 mars 2017

Les noms des contacts au CRPF sont mal orthographiés. Ceci ne porte pas à conséquence car un nouvel interlocuteur est désormais désigné. Pascal FLAMBARD transmettra au SMI le contact par mail à l'issue de la réunion.

Au-delà de cette remarque, le compte-rendu du comité technique de mars 2017 n'appelle aucun commentaire.

1 – Avancement du projet, travaux en cours

PS4 : passerelle de l'ancien chemin de Breteuil

Les travaux à proprement parler sont terminés.

Les épreuves de l'ouvrage ont lieu cette semaine. Elles ont pour objectifs de s'assurer que l'ouvrage supporte bien les charges prévues et que son fonctionnement mécanique est conforme à la modélisation. Si elles sont concluantes, le SMI pourra réceptionner l'ouvrage.

Avant mise en service de la passerelle, les talus d'accès côté sud doivent être repris pour réduire les pentes.

L'ouverture au public est prévue mi-novembre.

PS6 & demi-échangeur d'Arnières

Le chantier a démarré en juillet pour 18 mois.

PS2 & PS3

Le démarrage du chantier est prévu fin septembre à l'issue de l'évacuation des déchets amiantés stockés provisoirement sur le site du demi-échangeur de la Forêt.

PI9-PI10 et PI11

La consultation des entreprises est prévue au premier trimestre 2018.

2 – Mesures en cours d'étude ou d'exécution

➤ **Bilans des résultats du GMN sur 2016**

Etude grand rhinolophe

L'objectif de l'étude était de repérer des gîtes de mise bas du grand rhinolophe ou du grand murin. 15 séances de capture sur 15 lieux (choisis par enregistrements) ont été réalisées. Aucune femelle adulte n'a été capturée et n'a donc pu être équipée (140 captures 11 espèces différentes).

Les enregistreurs ont été également non concluants sur la présence de grand rhinolophe ce qui renforce le constat d'une faiblesse de la population locale de grand rhinolophe.

Quelles suites doivent être données ? Plusieurs pistes sont évoquées :

- un second essai en 2018 sur le même secteur,
- investigations sur d'autres zones type la Queue d'Hirondelle ou le Bois du Roi.

Le GMN examine ce qui semble le plus pertinent et fera part de ses propositions.

Le SMI rappelle qu'il ne financera pas une étude qui sortirait de la proximité de la DSOE.

Etude swarming

En cours.

Il reste une capture à effectuer sur Bapeaume et une sur la cavité Potier.

Mise en place de nichoirs en forêt

Une réunion spécifique sera organisée par Thibaud LAFON.

La DDTM indique qu'il n'est pas exclu de faire une réunion d'information avec les propriétaires forestiers mais pas dans l'immédiat.

Cavité Bapeaume

Le SMI relancera le CEREMA pour connaître l'avancement de leur étude sur le sujet.

Cavité Potier

Il s'agit d'une cavité très difficile à visiter donc le comptage du nombre d'individus en hibernation est compliqué. Les derniers inventaires montrent un nombre assez faible d'individus visibles. La fréquentation de la cavité en swarming va être étudiée.

Afin de parer à tout risque de collision, la fermeture définitive de la cavité ne semble pas un problème si elle n'est utilisée que pour l'hibernation (modification des habitudes, autres gîtes disponibles). Si elle est utilisée comme lieu de swarming, de chasse ou de reposoir, c'est tout à fait différent, car les déplacements alentours sont importants et augmentent donc le risque de collision.

Il est confirmé en séance que la voie qui jouxtera l'entrée de la cavité est la bretelle de sortie du demi-échangeur d'Arnières. La vitesse y sera de fait limitée à proximité du virage. De plus, la déviation sera en contre-bas de l'entrée.

L'écran prévu dans l'arrêté de dérogation espèce protégées sera positionné en définitif par entreprise qui a en charge les travaux du demi-échangeur d'Arnières-sur-Iton.

Végétalisation des palissades PS4

L'arrêté de dérogation prévoit une végétalisation des palissades des passerelles piétonnes (mesure de réduction 6) par le côté extérieur effectuée par plantation de clématite des haies et de lierre rampant.

Ces plantations sont très difficilement réalisables sans contraintes fortes : les plantations ne peuvent démarrer qu'aux abords de l'ouvrage (pas de terres sur l'ouvrage) ce qui n'assure pas d'une continuité au centre de l'ouvrage et l'entretien de cette végétation ne peut se faire que par l'extérieur c'est-à-dire via les voies circulées qui sont en dessous.

Il convient de vérifier ce que prévoyait le dossier de demande de dérogation sur le sujet.

Puisque les plantations paraissent difficilement réalisables, l'objectif à viser est d'assurer une continuité entre la partie boisée et la passerelle. A cet égard, les plantations aux abords du PS4 sont primordiales. La DREAL organisera une réunion spécifique sur le sujet en présence de la ville et de l'ONF.

Déconstructions

Attention à ne pas faire réaliser les déconstructions de bâtiments en hiver à cause de l'hibernation potentielle des chauves-souris.

Il convient toutefois de garder en tête que le risque de sécurité sanitaire est pleinement avéré et de sécurité publique (présence d'amiante et vandalisme).

➤ **Protocoles de déplacements des espèces (INGEROP)**

Falcaire des champs

Aucun pied détecté sur la zone en 2016-2017.

Gesse Tubéreuse

L'arrêté prévoit : une récolte de graine, un placage et une récolte des bulbes. Des graines ont été récoltées en août/septembre 2016. Pour mémoire, il a été acté dans le protocole validé que la récolte de bulbes n'était pas réalisable.

La zone envisagée pour le déplacement de l'espèce est à proximité immédiate du boisement réalisé à la Queue d'Hirondelle. 8000 m² doivent être reconstitués.

Sur ce secteur, 3000 m² de terrain sont naturellement recolonisé par un boisement dense. Ce boisement sera conservé, car il reste environ 9000 m² pour recréer habitat favorable à la gesse et une haie d'environ 10 m de large.

En termes d'entretien, la zone de déplacement devra rester ouverte. La ville s'interroge sur la toxicité de la gesse pour assurer une gestion par pâturage. Il n'existe a priori pas de données sur le sujet. La gestion par fauche sans exportation 1 fois par an peut convenir. Un accès doit être prévu.

Les conditions du déplacement devront être soigneusement étudiées :

- passage d'un rouleau pour éviter un terrain cabossé après déplacement,
- les carriers réalisent parfois ce type de déplacement et pourront peut être donner quelques indications,
- les conditions météorologiques sont essentielles
- le travail devra se faire par bande en évitant de faire passer des engins deux fois au même endroit,
- répartir les déplacements sur l'ensemble des 8000 m².

Le programme messicole est réactivé dans le département de l'Eure. La zone identifiée pour le déplacement de la gesse ne conviendra pas.

Sauge des prés

Un ensemencement des graines récoltées a été réalisé en avril 2017 sur 6 placettes d'environ 2 m² chacune. Il n'y a pas eu de suivi pour le moment. A prévoir par le SMI.

Tabouret perfolié

Des graines ont été récoltées en avril/mai 2016 et un ensemencement sur les sites T2 et T3 a été réalisé le 6 février 2017 sur 2 stations. A ce jour, aucune reprise n'a été constatée. Une mission de suivi est également à prévoir par le SMI.

70 % des graines récoltées ont été semées. Il n'existe pas de données sur la viabilité des graines. Une nouvelle récolte de graines en mai 2018 est prévue juste avant les travaux sur le secteur.

Cette fois l'ensemble des graines du talus directement impacté sera récolté. De plus, fin 2018, le substrat sera collecté et régalé sur les sites de relocalisation.

➤ **Modification de l'APPB Airelle rouge**

Pas d'avancée du dossier, car le SRN attendait des compléments. Le précédent CR validé ne faisait pas mention de ces compléments comme d'un point bloquant. Il y a visiblement eu incompréhension. Le SMI transmettra les éléments dont il dispose (espèces présentes dans la mare).

Le passage en CSRPN est possible en fin d'année. La consultation du public se fait sur internet : site de la DREAL et site de la Préfecture 27. Le SMI demande, au regard du contexte, s'il est possible de faire un peu plus de communication que ce qui est strictement réglementaire pour la consultation du public. Le SRN transmettra le dossier à la ville et à EPN pour une mise en ligne.

Le dévoiement du chemin forestier est à réaliser. Une entreprise forestière de la ville sur site pourra réaliser le martelage de certains arbres si le piquetage est réalisé rapidement. Le SMI fera intervenir un géomètre. Des ganivelles sont prévues. Il convient de prévoir un espacement suffisant dans celles-ci pour passage de faune.

➤ **Inventaires 2017**

Conformément à l'arrêté loi sur l'eau, un inventaire est réalisé sur la zone humide préalablement à la construction du viaduc (prévue dès début 2019). 9 quadrats et 5 transects ont donc été réalisés.

Aucune flore caractéristique de zone humide n'a été détectée. La zone semble constituée de remblai qui pourraient provenir des travaux du château de Navarre.

Il convient de vérifier par rapport à l'étude initiale, quels avaient été les critères permettant de classer la zone en zone humide. Il conviendra d'en discuter avec le service police de l'eau et d'informer le présent comité des suites données.

L'étude générale de la vallée de l'Iton réalisée par EGIS Eau pourrait contenir des informations sur le sujet voire une télédétection LIDAR sur le secteur.

En matière de faune :

- confirmation d'une forte présence de l'agrion de mercure
- espèces intéressantes mais pas patrimoniales : mante-religieuse, grillon d'Italie
- pas de reptiles. Les plaques mises en place peuvent mettre du temps à être fréquentées par les reptiles (appropriation du milieu), la fréquence des passages pour en observer est faible et la diversité des espèces pouvant être rencontrée est faible d'où le résultat négatif.
- mammifères : pas de détection du crossope aquatique.

➤ **Assèchement du bras mort**

Au préalable des travaux du viaduc, le bras mort se situant en rive droite du bras droit de l'Iton, a été asséché. Après obstruction de la venue d'eau, les eaux ont été pompées vers l'Iton et les vases ont été transférées vers l'exutoire du bassin B2 à proximité.

➤ **Avifaune**

NOCTURNE (écoutes)

- poursuite des suivis : 3^e année pour passereaux et 2^e année pour rapaces nocturnes
- résultats similaires à l'an passé.
- nichoirs pas encore occupés, mais il faut le temps qu'ils soient connus et qu'ils s'intègrent

parfaitement à leur environnement (odeur du neuf, appropriation du milieu,...)

DIURNE (écoutes)

- stabilité de la richesse spécifique totale et par point : 75 espèces
- plus d'observations dans vallée de l'Iton, ce qui est normal, car le milieu forestier est plus spécifique
- dans les fréquences d'écoutes, les cortèges sont les mêmes que les années précédentes
- l'abondance est stable
- 4 espèces d'intérêt patrimonial ont été détectées
- une observation remarquable : petit duc d'Europe (plutôt du sud de la France).

➤ **Bâches anti-intrusion des batraciens**

Elles sont à réparer avant prochaine migration. Il n'est pas nécessaire de la faire plus tôt au regard des dégradations d'origine humaines. Une attention particulière sera portée sur les zones à proximité des travaux.

Aucun retour n'est disponible sur les collisions. Le SMI verra si des constatations sont faites sur le chantier.

➤ **Parking Politzer**

Le projet est quasiment validé par la ville, l'ONF et le SMI. Il s'agira d'un parking paysager sous couvert forestier avec son propre réseau d'assainissement, des cheminements et des places de parking.

Ce parking aura une capacité de 38 places. La ville demande la plus grande vigilance face aux entreprises de la ZI de la Madeleine qui demandent la mise en place d'un portail chez eux avec accès direct au parking et il est important de refuser cette demande afin de ne pas perdre des places aux dépens des usagers de la forêt d'Evreux.

➤ **Aménagements du secteur de la Queue d'Hirondelle**

Ont été réalisés cet été : les chemins, le réseau d'assainissement, des noues à pentes douces, une mare dont le fond est constitué d'argile, deux empièvements à reptiles et 6 hibernacula à amphibiens.

Au niveau du boisement, un constat de reprise a été dressé le 31 août 2017 par l'ONF :

- îlot 1 sud est : taux de reprise de 87 % (dont 80 % en très bon état),
- îlot 2 triangle : difficulté de reprise des chênes et charme en haut. En regarni, l'ONF proposera des érables,
- îlot 3 : très bon taux de reprise

Globalement la végétation est en bon état avec un très bon niveau de reprise. Quelques frottis sur mélèze ont été identifiés à cause des chevreuils entrés en juillet quand la clôture a été ouverte provisoirement.

Un lièvre a été repéré dans l'îlot 1 mais la fédération de chasse n'a pas attribué de bracelets de chasse cette année au SMI. Le courrier de refus sera adressé à la DDTM. Il est demandé en séance que la DDTM soit systématiquement mis en copie des échanges avec la fédération de chasse.

Les plantations complémentaires de lisière seront réalisées cet hiver sauf le long de la VC7. Concernant les plans, il faut éviter l'érable sycomore, car il colonise facilement les zones libres et privilégier l'érable plane et l'érable champêtre. La ville demande s'il est possible d'intégrer des noyers ou autres fruitiers dans haie Hb.